

Association AVES France

68 E rue soeur Marie Ernestine

Sente de la Montagne - 76000 ROUEN

contact@aves.asso.fr - www.aves.asso.fr

Association déclarée d'intérêt général W763003361

SIREN : 48378613300064 - APE 9499Z



Christian SCHOETTL

Mairie de Janvry

Rue des Genévriers

91640 Janvry

A Rouen, le 24 mai 2018

Objet : Demande d'annulation du spectacle de Frédéric Chesneau et de son ours Valentin.

Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les responsables du comité des fêtes.

Les 16 et 17 juin 2018, Frédéric Chesneau et son ours Valentin participeront à votre fête médiévale. Ils devront parcourir environ 160 kilomètres aller/retour pour venir « amuser » les habitants de Janvry. En mai, d'après les signalements qui nous ont été rapportés, Valentin a déjà passé au minimum 3275 kilomètres sur les routes de France pour assurer les prestations imposées par son dresseur. En juin, ce seront au minimum 2500 kilomètres qui seront ajoutés au compteur. Pensez-vous réellement que sa vie soit aussi rêvée que ce qu'a pu vous raconter son dresseur ?

Nous connaissons le discours de ce montreur d'ours par coeur. Il va assurer à son public qu'il a sauvé son ours, un ours qui serait mort, abattu par d'odieus chasseurs s'il n'avait pas eu la chance de croiser sa route. Il va ensuite dire qu'un ours en captivité vit plus longtemps (statistiquement) qu'un ours libre. Ce n'est pas un mensonge, juste de la manipulation. On ne peut pas justifier d'avoir soustrait un ourson à une vie dans son milieu naturel parce qu'il aurait pu être victime de la dure loi de la nature. Accepter ce discours trompeur signifierait que toute la faune sauvage mondiale devrait être enfermée dans des zoos ou des cirques pour mieux la protéger. Il va également vous dire que Valentin aime participer à ces spectacles et qu'il permet de sensibiliser le public au calvaire que subissent les ours dans le monde. Or, ce que vous percevrez peut-être comme de la tendresse et de l'affection entre un homme et son ours est en réalité une preuve de l'imprégnation de cet animal et de son asservissement. Comment pourrait-on sensibiliser le public à la protection de la nature et au respect des animaux sauvages en lui offrant un spectacle mettant en scène un ours qui a été coupé de son milieu naturel, un animal brisé dont le comportement naturel a été perverti à but mercantile. Aucune magie dans ce numéro ; juste un ours asservi et rendu totalement dépendant de son dresseur. Non, décidément, je ne peux me résoudre à qualifier ce genre de discours de « prestation pédagogique ».

Aujourd'hui, plus personne ne va au cirque sans savoir ce qu'ont enduré les animaux. Il y a juste deux types de personnes : ceux qui se sentent concernés et vont dans les cirques sans animaux et ceux qui ferment les yeux et y emmènent leurs enfants en essayant de se convaincre que dans le cirque qu'ils ont choisi, les animaux ont gentiment accepté de faire tout ce que leur dit un dresseur sans avoir subi la moindre pression ou privation. C'est cette parfaite illusion que recherchent les dresseurs : celle de faire croire au public que leur animal est plus heureux sur scène qu'il ne le serait dans son milieu naturel, et de ce point de vue là, Frédéric Chesneau excelle. Il réussit même à faire croire aux gens que des associations extrémistes gagnent de l'argent en luttant contre son business, ce qui est bien entendu totalement faux. Pour preuve, nous sommes tous bénévoles et nos comptes sont publiés. Les seuls qui gagnent de l'argent sont bien ceux qui exploitent les animaux !

Chaque année, l'histoire que votre montreur d'ours raconte à son public s'embellit. Cette année, le vice va même jusqu'à dire que les spectacles de Valentin permettent de faire des dons à un refuge. C'est vrai, mais c'est le refuge qui accueille son ourse Julia, qui est à la retraite. Transposons cette histoire à un dompteur dans un cirque. Imaginez que ce dompteur a un vieil éléphant qui commence à faire un peu pitié. Un animal

malade ou affaibli n'a normalement pas le droit de participer aux numéros et un cirque ne peut pas l'emmener sur une tournée s'il ne participe pas au spectacle. Cet animal devient une charge pour l'établissement. Quelle solution a-t-il ? Le placement dans un zoo ou un refuge n'est pas un acte philanthropique. Il permet juste de libérer un enclos pour un nouvel éléphant. Je trouve également discutabile le fait d'acheter un ours noir dans un pays où l'animal est élevé pour la chasse. C'est exactement comme si, en France, nous nous rendions dans ces endroits sordides qui élèvent des animaux pour les chasseurs pour y acheter un animal. Ne serait-ce pas cautionner et encourager ces élevages de mort ? Acheter un animal pour faire croire que vous l'avez sauvé alors que vous allez le dresser puis l'asservir toute sa vie pour gagner de l'argent, est-ce un acte héroïque ?

En tant que Président de l'association AVES France, je déplore que les spectacles mettant en scène des ours bruns ou des ours noirs soient aussi fréquents en France et connaissent un nouvel essor depuis une quinzaine d'années, grâce au succès des fêtes médiévales, alors que cette activité disparaît dans le reste du monde. Ces spectacles sont immoraux, mais encore légaux dans notre pays. Aussi, nous avons lancé en début d'année une vaste campagne auprès des députés pour faire modifier la législation. Les montreurs d'ours échappent à une contrainte pourtant essentielle au bien-être de leurs animaux grâce à un paragraphe que l'on trouve en **annexe III de l'Arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants**.

L'annexe III de cet arrêté porte sur les « **exigences minimales relatives à l'hébergement des espèces dans les installations utilisées pour la réalisation des spectacles itinérants** ». On peut y lire, pour les ours bruns et les ours noirs, que les installations lors de la période itinérante doivent ménager un espace disponible d'au minimum **12 à 24 mètres carrés** selon la taille de l'animal. **Or, cette disposition réglementaire est balayée par la phrase suivante, toujours en Annexe III de l'arrêté du 18 mars 2011 :**

« Les dispositions précitées relatives aux caractéristiques des installations intérieures et extérieures ne s'appliquent pas aux établissements dont les périodes itinérantes n'excèdent pas quatre jours à compter du départ des animaux des installations fixes jusqu'à leur retour. »

Ce paragraphe permet aux montreurs d'ours — **en France et en 2018 !** — de garder leurs animaux enfermés dans des vans, des fourgonnettes ou des remorques climatisées jusqu'à quatre jours, pour sillonner la France et proposer leurs spectacles. Ces animaux-artistes sont condamnés par une législation inadaptée et empêchant aussi bien les associations que les services de l'Etat d'agir.

Les ours sont des animaux discrets et solitaires. Dans le milieu naturel, l'ours a un domaine vital très vaste, pouvant atteindre plusieurs milliers de kilomètres carrés. Il fuit instinctivement tout contact avec les hommes, mais aussi avec ses congénères, à l'exception des courtes périodes pendant lesquelles les mâles et les femelles se reproduisent. Tout ceci pour vous dire qu'**un ours n'a pas sa place dans une fête médiévale**.

Monsieur le Maire, il est encore temps **d'annuler le spectacle de ce montreur d'ours**. Vous allez probablement recevoir plusieurs centaines de mails vous demandant cette annulation. S'il vous plaît, montrez au public que vous aimez les animaux et annulez la prestation de ce pauvre Valentin.

J'ai eu la chance de rencontrer de vrais héros de la conservation des ours et je peux vous garantir qu'aucun ne dresse d'animaux à des fins mercantiles. Les vrais protecteurs des ours, ce sont ceux qui se battent pour qu'ils puissent vivre dans leur environnement naturel. Ce n'est pas en faisant des spectacles avec un ours noir dans des fêtes médiévales qu'on va résoudre le problème des ours dans le monde et encore moins la difficulté de cohabiter avec les grands prédateurs. Un ours dans la nature, c'est tout l'inverse de ce que Frédéric Chesneau montre à son public. Un ours dans la nature n'a aucune chance de survie s'il s'approche des hommes. Alors dire que vous sensibilisez le public avec un ours dressé dans une fête médiévale, c'est du même niveau d'hypocrisie que si demain une célèbre marque de pâte à tartiner mettait une photo d'Orang-Outan sur tous ses produits en disant que chaque pot acheté permet de sensibiliser un enfant contre les ravages de l'huile de palme...

Dans l'espoir que vous saurez entendre nos revendications pour Valentin et les autres ours de spectacles.

Christophe CORET,
Président d'AVES France